



LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER

SESSION PLENIERE DU 14 OCTOBRE 2025

L'IA AU BÉNÉFICE DE L'HUMAIN EN PAYS
DE LA LOIRE : LES PRÉCONISATIONS
POUR UN USAGE RAISONNÉ ET
MAÎTRISÉ DE L'IA

N°294
<https://cgt-paysdelaloire.e.org/>



Cette étude fait suite à une saisine de la Présidente du Conseil Régional. La CGT était très dubitative sur cette saisine, considérant qu'il s'agit avant tout d'un sujet de portée nationale. Elle a cependant participé aux travaux de rédaction, mais a regretté que les voix les plus prudentes sur l'IA aient été peu entendues face aux expressions patronales.

Après avoir voté pour la partie 1 portant sur l'état des lieux, la CGT s'est donc abstenu sur cette seconde partie.

Elle a fait une déclaration commune avec FO, Solidaires, la FSU et l'UNEF.

L'ÉTUDE DU CESER

Ce document est disponible sur [Internet](#)



Le CESER Pays de la Loire a mené une contribution sur l'intelligence artificielle en deux temps : un état des lieux des principaux acteurs ligériens de l'IA et des enjeux régionaux, puis des préconisations

Ce rapport tente de proposer une vision d'ensemble pour un déploiement des outils d'intelligence artificielle conciliant développement économique, progrès social et démocratique et respect des enjeux environnementaux. Il appréhende les forces et faiblesses (actuelles et pressenties) des acteurs et territoires de la région Pays de la Loire, à titre individuel et collectif (entreprises, secteur public, associations...) et dresse les enjeux (potentialités, risques et limites) liés à l'essor des outils d'IA.

La contribution du CESER invite la Région à porter une ambition pour agir ensemble et façonner un avenir où les outils d'IA favorisent la cohésion sociétale et territoriale, la performance globale des organisations, le dialogue social, et sont ainsi utilisés au bénéfice de l'humain.

Au-delà de l'institution régionale, le CESER Pays de la Loire s'adresse à l'ensemble des acteurs régionaux afin qu'ils portent des dynamiques territoriales et contribuent à un déploiement consenti et éclairé des outils d'IA.

Cependant, cette contribution souffre d'un biais pro-patronal et pro-IA, symptomatique du refus du CESER d'auditionner les organisations syndicales, alors que de nombreux employeurs ont été auditionnés lors de la rédaction de l'étude.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE DIANE OBLE

Cette intervention se fait au nom des organisations CGT, FO, Solidaires, FSU et UNEF.

Pour nos organisations, et nous l'avons répété à de nombreuses reprises, lors des commissions, l'IA est avant tout un **sujet social sociétal et environnemental**, nécessitant un débat public approfondi et une régulation démocratique stricte. Elle ne peut pas et ne doit pas être réduite à une simple question de compétitivité économique ou d'innovation technologique.

Pour la CGT, FO, Solidaires, FSU et UNEF, l'Humain reste seul à l'origine de la création de valeur et l'IA ne le remplacera jamais.

Cependant, les risques d'impact associés à l'IA sont considérables. Nous faisons face à *l'énorme risque de suppressions d'emplois, menaçant entre 10 % et 42 % des emplois en France* dans les deux prochaines décennies. Ce risque touche majoritairement les femmes, notamment dans les tâches administratives.

Au-delà de l'emploi, l'IA peut engendrer une intensification du travail, une perte de sens, et une déqualification professionnelle. Surtout, elle présente un glissement dangereux vers la **surveillance et le contrôle algorithme** des salariés et des usagers.

Cette technologie présente également des biais et peut générer des « hallucinations ». Cela entraîne des discriminations automatisées, ce qui représente un danger réel pour la démocratie. Nous ne devons pas ignorer non plus l'impact environnemental de l'IA, dû à sa consommation colossale d'énergie et d'eau, particulièrement pour les LLM (Large Language Models).

Face à ces enjeux, l'ensemble de nos organisations portent des revendications précises dans l'intérêt général pour une régulation démocratique et stricte de l'IA. L'objectif global est clair : l'IA doit servir l'intérêt général et le progrès humain, et non uniquement les profits des grandes entreprises technologiques. Cette régulation doit être axée sur la transparence des algorithmes, la protection des droits des travailleurs, la sécurité de l'emploi et le renforcement du dialogue social en entreprise.

Premièrement, l'IA ne doit en aucun cas être un prétexte à des suppressions d'emplois. Nous revendiquons la protection des qualifications et la garantie de reconversions professionnelles sécurisées. Les gains de productivité

générés par l'IA doivent servir à l'amélioration des conditions de travail, à la **réduction du temps de travail, et à une revalorisation des salaires**.

Deuxièmement, nous demandons un **dialogue social renforcé et contraignant**. Les organisations syndicales et les Instances Représentatives du Personnel doivent être impliquées dans l'évaluation et la négociation de l'usage de l'IA avant tout déploiement dans les entreprises et les services publics. L'employeur doit les informer et les consulter sur les objectifs, le coût, les impacts sur l'organisation du travail et la masse salariale. Nous demandons l'instauration d'un **droit de retour à non-utilisation de l'IA** en cas d'impacts négatifs avérés sur les salariés, les usagers et l'environnement.

Enfin, les données, au cœur de l'IA, doivent être considérées comme un **bien commun**, et leur exploitation doit bénéficier à toute la société. Nous demandons un financement public de la recherche, notamment pour l'IA frugale, afin d'émanciper cette technologie de l'oligopole privé. L'IA repose sur le travail humain, et ses bénéfices doivent être équitablement redistribués.

Pour conclure, l'**ensemble de nos organisations déplorent que cette étude présentée reste trop orientée au développement de l'« IA pour l'IA »**. Elle ne considère pas suffisamment les impacts sociaux et environnementaux, ni les risques démocratiques et financiers. Nous déplorons également l'absence d'auditions des organisations syndicales représentatives des salariés, malgré nos demandes, alors que de très nombreux chefs d'entreprise ont été auditionnés.

C'est pourquoi, tout en saluant le travail réalisé, nous considérons n'avoir été que partiellement entendus. Cela conduit à des préconisations qui ne prennent pas suffisamment en compte l'impact et les risques pour les citoyens, les travailleurs et les usagers des services publics. C'est la raison pour laquelle la CGT, FO, Solidaires, FSU et UNEF s'abstiendront sur cette étude.

VOTES : l'étude (phase 2) a été adoptée par 59 voix pour et 23 abstentions.

Courriel : comite-regional@cgt-paysdelaloire.org / tel 02.41.20.03.21